

050 - /MS/CAB
ARRETE N° 2013-
PORTANT FERMETURE D'UN DEPOT PRIVE DE MEDICAMENTS

LE MINISTRE DE LA SANTE

- VU la Constitution ;
- VU le décret n°2012-1038/PRES du 31 décembre 2012 portant nomination du Premier Ministre ;
- VU le décret n°2013-02/PRES/PM/ du 02 janvier 2013 portant composition du Gouvernement du Burkina Faso ;
- VU le décret n°2012-588/PRES/PM/SGG-CM du 12 juillet 2012 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- VU la loi n°23/94/ADP du 19 mai 1994 portant code de la santé publique ;
- VU le décret n°2005-398/PRES/PM/MS du 19 juillet 2005 portant conditions d'exercice privé des professions de santé ;
- VU l'arrêté n°2006-039/MS/CAB du 20 février 2006 portant conditions d'ouverture et d'exploitation d'un dépôt privé de médicaments ;
- VU le décret n°2011-156/PRES/PM/MS du 24 mars 2011 portant organisation du Ministère de la santé ;
- VU le dossier de demande de l'intéressée;
- Sur avis de la commission d'études des demandes d'autorisation d'ouverture des établissements sanitaires privées en sa séance du 13 février 2013 ;

ARRETE

ARTICLE 1^{ER} : Le dépôt pharmaceutique privé de médicaments sis à **Boudry**, dans la province du Ganzourgou, région du Plateau Central, ouvert au nom de Monsieur **COMPAORE Nomwindé** par arrêté N°94-85/SASF/CAB/ITSS du 21 Mars 1994, portant autorisation d'ouverture d'un dépôt pharmaceutique privé, est fermé.

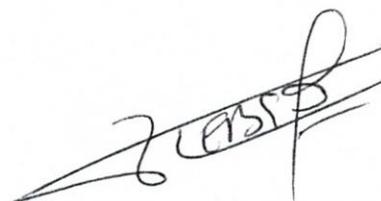
ARTICLE 2 : La reprise des activités est subordonnée à une autorisation du Ministre chargé de la santé.

ARTICLE 3 : Le Secrétaire général du Ministère de la santé, l'Inspecteur général des services de santé, le Directeur général de la pharmacie du médicament et des laboratoires, le Directeur régional de la santé du Plateau Central, le Maire de Boudry, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui prend effet pour compter de sa date de signature, et sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

OUAGADOUGOU, le 11 MAR 2013

AMPLIATIONS

- 1 Original
- 1 Présidence du Faso
- 1 Premier Ministère
- 1 SG -CM
- 1 ITSS
- 1 SG Mini Santé
- Toutes Directions Centrales du Ministère de la Santé
- Tout ordre professionnel de santé
- 1 Direction Générale des Impôts
- 1 Chambre de Commerce
- 1 Gouvernorat du Plateau Central
- 1 Haut Commissariat du Ganzourgou
- 1 DRS/Plateau Central
- 1 Mairie de Boudry
- 1 Intéressé
- 1 J.O
- 1 Archives /Chrono



Léné SEBGO